



Plan de protection - coronavirus

Mise à jour le 25.01.2021

Limitation de la capacité de la salle

Dans le respect des normes de distanciation sociale, la capacité de notre salle est limitée à 40 personnes environ.

Restrictions

Le port de masque est obligatoire pendant tout le culte, sauf pour les enfants de moins de 12 ans révolus. Les personnes ne pouvant pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales sont priées de suivre nos cultes depuis leur domicile, par Zoom.

Si vous avez été en contact dans les 15 derniers jours avec une personne infectée ou si vous présentez l'un des symptômes suivants, nous vous demandons de ne pas venir à notre réunion :

- Toux, fièvre, frissons, maux de gorge, rhume, maux de tête, courbatures inhabituelles, troubles du goût ou de l'odorat, troubles gastro-intestinaux (diarrhées, douleurs abdominales...).

Toute personne infectée par le COVID-19 doit immédiatement alerter les responsables si elle a participé à une célébration.

Accueil

Vous serez accueillis dans notre salle par des membres du conseil. Vous êtes invités à prendre place dans la salle en laissant une chaise de libre entre vous et d'autres personnes hormis votre famille proche et en vous mettant en quinconce par rapport aux personnes du rang devant vous.

Un comptage des participants sera effectué. Merci de respecter les distances de sécurité en cas « d'embouteillage » à l'entrée.

Mesures d'hygiène et de distance

Vous serez invités, en arrivant, à vous désinfecter les mains avec le produit mis à disposition.

Le port du masque est obligatoire pendant le culte (voir « Restrictions »). Merci dans la mesure du possible d'emporter le vôtre. Des masques seront néanmoins mis à disposition.

Les participants doivent s'abstenir de tout contact physique, de se serrer les mains ou de se faire la bise par exemple.

Les locaux seront aérés avant et après chaque rassemblement, ainsi que pendant, en fonction de la météo.

Littérature à disposition

Nous vous prions de désinfecter les mains avant de toucher la littérature présente sur les tables ou dans les étagères.

Louange

Le chant communautaire n'est plus autorisé. Un/e soliste avec masque sur scène est possible, avec un accompagnement musical minimal.

Cène

Elle est interrompue jusqu'à nouvel avis.

Sortie de l'église

Les distances de sécurité doivent être respectées entre vous et vous êtes invités à ne pas prolonger votre temps à l'intérieur.

Ecole du dimanche

Les moniteurs respectent la distance de sécurité avec les enfants et portent un masque pendant la leçon.

Garderie

Les moniteurs portent un masque pendant la garde des enfants. Ils évitent le plus possible les contacts avec d'autres adultes dans la pièce. Les jouets ne sont pas désinfectés systématiquement (suivre le principe des 72 heures).

Sanitaires

L'utilisation des WC est réservée aux cas d'urgence. Du produit désinfectant est disponible et la désinfection des mains obligatoires. Les lingettes de nettoyage mises à disposition sont à utiliser pour le nettoyage des surfaces après usage.

Cuisine

L'utilisation de la cuisine doit être limitée au strict minimum. Le spray désinfectant est à utiliser pour le nettoyage des surfaces après usage.

Nettoyage

Les surfaces de contact suivantes sont désinfectées après chaque rassemblement (interrupteurs, poignées, rampes...).

Le nettoyage de l'église se fait au plus tôt 72 heures après le culte. Toutes les surfaces susceptibles d'avoir été contaminées devront être désinfectées si le délai de 72h ne peut être respecté entre 2 utilisations des locaux.

Grande salle 1^{er} étage

Cette salle peut accueillir 11 personnes. Les études bibliques et réunions de prière se feront dans la salle de culte au rez-de-chaussée.

Autres rencontres en semaine

Le port du masque est obligatoire (voir détails dans « Restrictions »).
L'animateur de la réunion est responsable de tenir une liste des personnes présentes lors de la rencontre. En plus du respect des règles d'hygiène de l'OFSP, les surfaces des tables doivent être désinfectées à la fin de la rencontre.

Les groupes de maison, même s'ils ont lieu dans les foyers, sont considérés comme une activité sous la responsabilité de l'église. Ils sont donc soumis aux mêmes contraintes que les rassemblements à l'église.

Les groupes de travail sont limités à maximum 5 personnes.

Information

Le présent document est affiché dans nos locaux et sera disponible sur notre site internet eebm.ch, onglet coronavirus.

Le Conseil d'Eglise